

Que payez-vous dans votre facture ?

1 PRODUCTION



SECTEUR CONCURRENTIEL

ORIGINES DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE



Données rapport d'activité CRE* 2015 (moyenne France)

2 ACHEMINEMENT



Les coûts d'acheminement de l'énergie sont en grande partie couverts par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE).

Les gestionnaires des réseaux de transport (RTE*) et de distribution (Enedis et ELD*) assurent l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux électriques pour acheminer l'électricité. Ils assurent également la gestion des flux.

Le TURPE est destiné à couvrir leurs charges. Le TURPE est fixé chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE*), et est prélevé sur la part de consommation et d'abonnement sur la facture.



3 FOURNITURE

COMMERCIALISATION



SECTEUR CONCURRENTIEL DEPUIS 2007



Données Ile-et-Vilaine 2015

TAXES ET CONTRIBUTIONS

Appliquées de façon identique, quel que soit le fournisseur, ces taxes et contributions interviennent aux différents stades du parcours de l'électricité : production, acheminement (transport et distribution) et fourniture.

- CSPE :** Contribution au Service Public d'Electricité
- CTA :** Contribution Tarifaire d'Acheminement
- TDCFE :** Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité
- TCCFE :** Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité



Comment se décompose votre facture ?

Quel que soit le fournisseur, la facture se décompose à minima en trois parties : consommation, taxes/contributions et abonnement. Dans les 2 premiers postes, on retrouve des coûts de production, d'acheminement et de commercialisation de l'électricité. En revanche, pour l'abonnement, il n'y a pas de coût de production mais seulement des coûts liés à la commercialisation et à l'acheminement de l'électricité.

Votre contrat Electricité

Compteur électromécanique n°

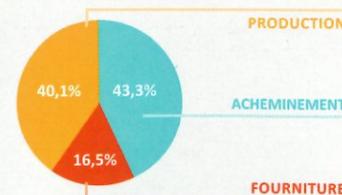
Consommation sur la base d'une estimation		Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Du 07/03/2015 au 06/05/2015 06 kVA		Relevé	Estimé				
Base		12089	12679	590	0,0909	53,63	20,0
				Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 20,36 €)		53,63	
Abonnement					Prix Unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Abonnement Tarif Bleu 06 kVA Base du 07/05/2015 au 06/07/2015					5,72	11,44	5,5
				Total de votre abonnement (dont acheminement 8,22 €)		11,44	
Taxes et Contributions				Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)				590	0,00956	5,64	20,0
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)				590	0,01950	11,51	20,0
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)						2,22	5,5
				Total taxes et contributions		19,37	
				Total Electricité hors TVA		84,44	

CONSOMMATION dont acheminement : Différence entre le nouveau relevé et l'ancien prix du kWh calculé en fonction de la puissance souscrite et des options tarifaires

ABONNEMENT dont acheminement : Comprend les services proposés par les fournisseurs d'énergie

TAXES & CONTRIBUTIONS

Estimation de la répartition des postes de facturation de l'électricité



LE RÔLE DE VOTRE SYNDICAT D'ÉNERGIE ?

www.sde35.fr

Propriétaire des réseaux de distribution basse et moyenne tension, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 organise le service public de l'électricité pour l'ensemble des collectivités et des usagers du département. A ce titre, il contrôle l'exploitation des réseaux et la fourniture d'électricité aux TRV* déléguée à Enedis (anciennement ERDF).

Les recettes du SDE35 se composent, pour près d'un quart, du produit de la TCCFE*, qui est réinvesti dans les travaux sur les réseaux électriques basse et moyenne tension : renforcement, sécurisation, extension sur le territoire des communes rurales et effacement des réseaux de l'ensemble des communes.

DISTRIBUTION

- Le SDE35 réalise des travaux sur les réseaux basse et moyenne tension
- Suit et contrôle les investissements du distributeur et ses activités d'exploitation
- Prend en charge les réclamations des usagers concernant des problématiques de qualité d'électricité, d'exploitation ou de travaux et de raccordements sur le réseau basse et moyenne tension

FOURNITURE

- Le SDE35 suit les réclamations des usagers pour les TRV*
- Contrôle l'application des tarifs sociaux de l'électricité auprès des fournisseurs présents sur le département

TAXES ET CONTRIBUTIONS

- Le SDE35 perçoit le produit de la TCCFE* facturée aux usagers des communes rurales et en assure le contrôle
- Contrôle la TDCFE* pour le compte du département

VOTRE RÔLE DE CONSOMMATEUR ?

- COMPAREZ LES OFFRES DES FOURNISSEURS :** www.energie-info.fr
- CHOISISSEZ VOTRE FOURNISSEUR** selon plusieurs critères : coût, modes de production, qualité de service (suivi clientèle, gestion des réclamations, présence locale...)
- SIGNEZ UN CONTRAT UNIQUE** pour la production, l'acheminement et la commercialisation

Vous pouvez changer de fournisseur sans préavis, sans frais et sans délai.
Une seule démarche : souscrivez un contrat auprès du nouveau fournisseur. La résiliation de l'ancien contrat est automatique.